



BALADE VELO ANIMATEUR - CHARTE



Dominique GUIBERT
06 88 38 45 74
dominique.guibert@a4s85.org

CHARTRE DE LA PRATIQUE DU CYCLOTOURISME

- Cette activité convient à toutes les personnes désirant pratiquer une activité cyclotourisme.
- Sont admis VTT, VTC, Vélos à assistance électrique.
- Les vélos de route et mini vélos ne sont pas adaptés à notre pratique.
- **Le vélo doit être en bon état** et la tenue vestimentaire adaptée.
- Le pratiquant doit être muni d'un kit de réparation (bombe anti-crevaison), d'un bidon d'eau et de quoi se restaurer (fruits secs, banane, barres de céréales, etc.).
- Il est impératif de respecter l'esprit de groupe.
- Les parcours sont susceptibles d'être modifiés en fonction de travaux de voirie ou de la météo.

En l'absence d'animateur ou en cas de mauvais temps, la sortie est annulée, les adhérents sont prévenus la veille ou au plus tard 1 heure avant l'activité.

Toute sortie, en l'absence d'animateur engage la responsabilité des adhérents.

13 points à vérifier avant une balade :

- 2 freins
 - 2 roues (gonflage, serrage)
 - 2 embouts de guidons
 - 1 serrage potence
 - 1 serrage cintre
 - 1 serrage selle
 - 2 serrages pédales
 - 2 serrages manivelles
- rajouter la vérification de la charge de la batterie

• ELEMENTS DE SECURITE

Port du casque obligatoire

Gilet jaune vivement recommandé

Gants recommandés

Indication de santé si consignes particulières en cas d'accident ainsi que coordonnées de la personne à prévenir

Respect des consignes de l'animateur

Respect du code de la route

Chacun est responsable de sa sécurité et ne doit pas mettre en danger le groupe.